

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 3 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 3 mars à vingt heures, se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de Madame Géraldine JEROME, Maire de Xambes.

Sur convocation du maire en date du 27 février 2022, étaient présents :

Madame Géraldine JEROME – Madame Annick CAUSEL – Madame Cécile DUPAS – Madame Laurence PAPONNET – Madame Céline BAUSSAY - Monsieur Denis GUYNOUARD – Monsieur Jean-Louis JONQUET – Monsieur Jean-Luc TESSIER - Monsieur Jean BARDEAU - Monsieur Patrick BOUYER - Monsieur Cédric REGEON, formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : néant.

Madame Céline BAUSSAY a été désignée secrétaire de séance.

1 – Vente parcelle Section B 1061 Commune de Xambes/M. REGEON Cédric.

Madame la Maire rappelle au conseil que ce dernier s'est prononcé favorablement pour la vente d'un chemin privé appartenant à la commune au profit de Monsieur Cédric REGEON, qui est le propriétaire des deux maisons adjacentes à ce chemin.

Il convient maintenant de fixer le prix de vente de cette parcelle cadastrée B 1061 d'une contenance de 95 centiares.

Le conseil décide d'appliquer le même prix qu'une opération similaire précédemment réalisée, à savoir 5 euros le mètre carré. Ainsi, il est décidé de vendre cette parcelle à 475 euros, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

2 – Vente terrain derrière la bascule.

Madame la Maire informe le conseil d'une demande verbale d'une administrée de la commune de Xambes souhaitant acquérir les terrains situés derrière la bascule, cadastrés Section B 397 et B 398. En effet, cette personne cultive depuis très longtemps (avec l'accord de la précédente municipalité) ces terrains appartenant à la commune.

Madame la Maire suggère de garder une bande de terrain derrière la bascule, pour l'entretien et la pose éventuelle d'une autre armoire télécom.

Sur le principe, le conseil est favorable à cette vente mais souligne que ce terrain est peut-être constructible, ce qui influencerait sur le prix de vente (5 euros le mètre carré pour un terrain non constructible et entre 10 et 15 euros le mètre carré pour un terrain constructible).

3 – Terrain du stade – Convention de location entre la commune et Monsieur et Madame DOYEN.

Madame la Maire informe le conseil que Monsieur et Madame DOYEN, domiciliés à Xambes, 11 route de Coulonges, l'ont sollicitée car ils sont à la recherche d'un terrain pour accueillir un ou plusieurs poneys.

Madame la Maire a proposé deux terrains : la pointe située derrière le cimetière et une partie de l'ancien stade au Petit Géant.

Ce dernier terrain a été retenu : une clôture va être installée...

Le conseil décide de louer ce terrain moyennant la somme de 120 euros annuellement, d'autoriser Madame la Maire à signer la convention afférente sur laquelle sera précisé qu'il s'agit d'une location précaire, révocable à tout moment, à charge pour Monsieur et Madame DOYEN de rendre le terrain tel qu'il a été loué.

4 – Fonds Départemental d'Aides aux Communes – Programme 2022

Suite à la dernière réunion du conseil municipal, Madame la Maire a reçu le cabinet d'études BETG afin que les travaux d'entretien de voirie soient chiffrés.

Madame la Maire donne lecture du devis établi et qui peut se résumer ainsi :

- Chantier route de la Forêt : du monument aux morts au lavoir : 6 703,69 € TTC
- Chantier route des Guillots : portion située à l'intersection de la route départementale n°32 : 609,40 € TTC

Le conseil décide de valider ce devis dont le montant sera minoré d'une subvention accordée par le Conseil départemental via la Communauté de Communes Cœur de Charente.

5 – Aménagement du Bourg : avenant Parcours – Evolution du projet.

Madame la Maire informe le conseil que suite à la reprise du dossier d'aménagement du bourg de Xambes par la nouvelle municipalité, le cabinet Parcours présente un nouvel avenant.

En effet le marché a été conclu en janvier 2017 à l'issue d'une consultation conduite par la commune, avec l'assistance de l'ATD 16, les travaux prévisionnels étaient répartis en cinq tranches.

Le présent avenant fait suite au processus de maîtrise d'œuvre engagé en juillet 2018, interrompu pour trois raisons essentielles au fil du temps : difficultés du SDEG16 à définir les subventions accordées aux communes pour l'effacement des réseaux ; le renouvellement du conseil et la pandémie de COVID-19.

Le présent avenant intègre les nouvelles études et les travaux de reprise des réseaux des eaux pluviales, sur l'ensemble du linéaire, qui n'étaient pas envisagés lors du début de la réflexion.

Les travaux prévisionnels sont désormais répartis en quatre tranches.

Ainsi le montant initial du marché public plus l'avenant n°1 s'élevait à 25 650 € HT et l'avenant n°2 s'élève à 10 330 € HT.

Madame Laurence PAPONNET exprime son mécontentement estimant que la quatrième tranche sera réalisée trop tardivement, certainement dans plusieurs années. Elle fait remarquer que cette tranche concerne l'entrée du village (via la RD32, après Chougnat) particulièrement touchée par la vitesse excessive des véhicules et ne bénéficiant d'aucun aménagement de sécurité".

Madame la Maire lui fait part des contraintes budgétaires. En effet, la décision de la répartition des tranches de travaux dans le temps ne pourra être prise qu'après une rencontre avec Monsieur le Conseiller aux décideurs locaux de la Direction des finances publiques. Elle invite Madame PAPONNET à l'accompagner lors de cette rencontre.

Le conseil estime qu'il faut terminer l'étude et donc accepter cet avenant. Madame Laurence PAPONNET s'abstient.

Actuellement, le travail sur le dossier d'aménagement du bourg porte sur l'effacement des réseaux avec le SDEG 16 et Charente Numérique. Ensuite, une réunion sera organisée avec l'Architecte des Bâtiments de France, le Département, le cabinet Parcours et le SDEG. Lorsque le projet sera finalisé, une réunion publique aura lieu pour présentation aux habitants.

6 – Chèques de 3,73 € d'ORANGE et de 16,86 € de Mutuelle de Poitiers

Le conseil municipal accepte l'encaissement du chèque d'Orange correspondant à une somme due à la commune suite à un changement de contrat ainsi que celui de la Mutuelle de Poitiers correspondant à une ristourne de 3 % sur les cotisations automobiles.

7 – Parcs éoliens

Madame la Maire informe le conseil qu'elle a assisté à deux réunions organisées par ABO Wind concernant le projet de renouvellement du parc éolien de Xambes et le nouveau projet de création d'un parc sur les communes de Villognon, Coulonges, Xambes, Vervant, Cellettes et Ambérac.

Madame la Maire fait part de sa grande inquiétude concernant la multitude de projets de création de parcs éoliens sur tout le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Charente. Elle souhaite interpeller les élus du Conseil communautaire sur la multiplication des nouveaux projets actuellement en cours. Elle proposera de rédiger un courrier commun à l'attention de Madame la Préfète afin de lui faire connaître la position défavorable des élus face à de nouveaux parcs éolien. Le sentiment de saturation domine désormais, de destruction des paysages, de dépréciation des biens immobiliers.

Par ailleurs, Abo Wind a commencé les études pour le renouvellement du parc éolien de Xambes et a, d'ores et déjà consulté les propriétaires des terrains concernés.

8 – Composition du bureau de vote des élections présidentielles.

Madame la Maire demande aux conseillers de se positionner pour la tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril prochains.

Chaque conseiller a pris rang.

9 – Questions diverses.

- Madame la Maire présente aux conseillers les informations relatives aux actions de solidarité en faveur de l'Ukraine, reçues de la Préfecture. Une diffusion sera faite via le site internet de la commune.
- Madame CAUSEL alerte sur la situation du dépôt de végétaux à l'ancien stade : des dépôts sauvages ont encore eu lieu. Il est décidé de réaliser une tranchée pour interdire l'accès à tous les véhicules.
- Monsieur BARDEAU fait part d'une doléance concernant les marches de la salle des fêtes, à savoir installer des tapis antidérapants sur les marches.
- Monsieur GUYNOUARD souhaite être informé des locations de la salle des fêtes afin de préparer au mieux la salle. Monsieur JONQUET suggère la mise en place d'un agenda de location dans l'espace collaboratif des conseillers via internet.

- Monsieur TESSIER, en sa qualité de référent au sein de l'Office du Tourisme, complète un questionnaire répertoriant les hébergements sur le territoire de la commune ainsi que les lieux de restauration. Il est souhaitable également que les sites mentionnés offrent la possibilité d'accueillir dans un espace sécurisé des vélos. Ainsi, sur Xambes, un gîte et le bar restaurant de Xambes offrent cette capacité d'accueil.
- Monsieur TESSIER informe le conseil qu'un projet de création d'un territoire vélo est en cours d'élaboration par l'Office de tourisme. Il précise qu'il serait bénéfique pour la commune de faire partie des étapes de ce territoire. Monsieur TESSIER s'occupe donc de ce dossier.
- Monsieur BOUYER fait un point sur la situation des terrains pour les jachères fleuries qui vont être bientôt semées.
- Madame CAUSEL fait un point des travaux en cours. Le chantier pour la création du local pour les cantonniers avance bien et la clôture séparative au 7, rue de la Salle des Fêtes est presque terminée.
- Madame la Maire fait un résumé de la réunion avec les présidents et présidentes des associations de la commune. Elle présente les différentes manifestations proposées par les associations pour l'année 2022.

Séance levée à 22 heures 43 minutes

La Maire
Géraldine JEROME



La Secrétaire
Céline BAUSSAY



Les Membres du Conseil Municipal

